

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre- abstention)</i>
6142° 15 juin 2009	Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)			Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), 6 membres du Conseil ^e	
6235° 10 décembre 2009	Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)			Président du Comité créé par la résolution 1737 (2006), 6 membres du Conseil ^f	

^a Afrique du Sud, Belgique, Burkina Faso, Chine, Costa Rica, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Jamahiriya arabe libyenne, Panama, Royaume-Uni et Viet Nam. L'Italie n'a pas fait de déclaration. Dans le cadre de sa déclaration, le représentant du Royaume-Uni a donné lecture d'une déclaration approuvée par les Ministres des affaires étrangères de la Chine, de la France, de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis, avec l'appui du Haut-Représentant de l'Union européenne (S/2008/147).

^b Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, et Royaume-Uni.

^c Allemagne, Belgique, Chine, Croatie, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie et Royaume-Uni.

^d Chine, Costa Rica, États-Unis, Fédération de Russie, France, Italie, Jamahiriya arabe libyenne et Royaume-Uni.

^e Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Mexique et Royaume-Uni.

^f Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Jamahiriya arabe libyenne et Royaume-Uni.

C. Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

Vue d'ensemble

Au cours de la période 2008-2009, le Conseil a tenu deux séances au titre du point intitulé « Non-prolifération/République populaire démocratique de Corée ». La première séance a été tenue le 5 avril 2009, après le lancement de missiles balistiques par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée, dont il a soutenu que c'était un satellite de communication expérimental. Dans une déclaration présidentielle, le Conseil a condamné le tir. À l'autre séance, tenue après l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009, le Conseil a adopté une résolution dans laquelle il a renforcé les mesures de sanctions⁶⁸⁷.

13 avril 2009 : déclaration présidentielle sur le tir

Dans une déclaration du Président datée du 13 avril 2009⁶⁸⁸, le Conseil a condamné le tir effectué le 5 avril 2009 par la République populaire

démocratique de Corée, qui contrevenait à sa résolution 1718 (2006), et a décidé d'ajuster les mesures de sanctions qu'il avait imposées dans ladite résolution en désignant des entités et des marchandises. Le Conseil a demandé une reprise rapide des négociations à six.

12 juin 2009 : renforcement des sanctions après le deuxième essai nucléaire

Le 12 juin 2009, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1874 (2009) aux termes de laquelle, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, il a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009 et a exigé de ce pays qu'il ne procède à aucun nouvel essai nucléaire ou tir recourant à la technologie des missiles balistiques. Le Conseil a décidé d'élargir les mesures de sanctions imposées à la République populaire démocratique de Corée au paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006), et a créé un groupe d'experts chargé notamment d'aider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) à surveiller et à améliorer l'application des mesures pertinentes⁶⁸⁹.

⁶⁸⁷ Pour plus d'informations, voir partie VII, sect. III, concernant l'Article 41 de la Charte.

⁶⁸⁸ S/PRST/2009/7.

⁶⁸⁹ Pour plus d'informations sur le Groupe d'experts, voir partie IX, sect. I, concernant le Comité créé par la résolution 1718 (2006).

S'exprimant après le vote, les intervenants ont dans l'ensemble salué l'adoption de la résolution qui envoyait une réponse commune à l'essai nucléaire auquel avait procédé la République populaire démocratique de Corée, en violation des décisions pertinentes du Conseil. Parallèlement, ils ont demandé un règlement pacifique et global par la voie du dialogue pour parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne par le biais des pourparlers à six pays. Le représentant de la République de Corée a souligné que la République populaire démocratique de Corée devait s'abstenir de toute action qui aggraverait davantage la situation dans la péninsule coréenne⁶⁹⁰.

S'agissant du renforcement des sanctions, bon nombre de membres du Conseil ont fait observer que les mesures étaient ciblées et ne privaient pas la population générale de la possibilité de recevoir une assistance humanitaire et économique. Les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie ont fait valoir que les États devaient agir en conformité avec leur législation nationale et le droit international pour appliquer le régime nouvellement imposé d'inspection des cargaisons⁶⁹¹.

⁶⁹¹ Ibid., p. 3 (Chine) et p. 8 (Fédération de Russie).

⁶⁹⁰ S/PV.6141, p. 12.

Séances : non-prolifération/République populaire démocratique de Corée

<i>Séance et date</i>	<i>Question</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour -contre- abstention)</i>
6106° 13 avril 2009	Lettre datée du 4 avril 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/176)				S/PRST/2009/7
6141° 12 juin 2009	Lettre datée du 25 mai 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/271)	Projet de résolution présenté par les États-Unis, la France, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni (S/2009/301) Lettre de la représentante de la Mongolie concernant l'essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée le 25 mai 2009 (S/2009/274)	Article 37 République de Corée	Tous les membres du Conseil, République de Corée	Résolution 1874 (2009) 15-0-0

37. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu trois séances et adopté une déclaration du Président au titre du point intitulé « opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Lors des séances, les représentants du Département des

opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions ont informé le Conseil des dernières évolutions de l'initiative Horizons nouveaux, qui visait à organiser un programme unique de partenariat mondial en matière de maintien de la paix et à établir une nouvelle stratégie d'appui aux missions. Le Conseil a également examiné, entre autres